

DÉMARCHÉ
DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

DEP en ÉLECTROMÉCANIQUE DE
SYSTÈMES AUTOMATISÉS

JE
TRACE
MON AVENIR
L'EXPÉRIENCE, ÇA COMPTE!



Reconnaissance des acquis et des compétences

T 450 492-3411

C isabelle.st-louis@cnda.ca

www.csafluents.qc.ca/formationprofessionnelle/nac

www.cfproulins.qc.ca/programmes-et-formations/nac



cfp
DES MOULINS

C'est quoi ?

UNE DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS, C'EST QUOI ?

Une démarche qui permet aux personnes de :

- faire valider leurs acquis scolaires au regard d'un programme d'études professionnelles ou techniques;
- faire reconnaître leurs acquis extrascolaires au regard des compétences attendues;
- recevoir la formation manquante, le cas échéant, selon une formule adaptée et personnalisée.

UNE VISION DE FORMATION QUI S'APPUIE SUR DES PRINCIPES RECONNUS :

Cette démarche constitue une autre façon de répondre aux exigences attendues pour l'obtention d'un diplôme professionnel. Cette façon de concevoir la formation repose sur des principes reliés à la reconnaissance des acquis et des compétences, à savoir que toute personne :

- a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis; en contrepartie, il lui incombe d'en fournir la preuve;
- n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà; ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage;
- n'est pas tenue de faire reconnaître de nouveau des acquis et des compétences qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés officiellement une première fois.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'évaluation aux fins de reconnaissance des acquis et des compétences, il devient alors important :

- Que cette évaluation porte sur les apprentissages réalisés et non sur l'expérience acquise (l'expérience, à elle seule, n'est pas garante de l'intégration des apprentissages).
- Que le candidat ait un contexte favorable et adapté pour démontrer ses acquis expérimentiels.

POUR QUI ?

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS?

Toute personne qui répond aux conditions suivantes :

- Détenir quelques années d'expérience professionnelle récentes dans le secteur d'activité.
- Répondre aux conditions d'admission du programme d'études s'il y a de la formation à suivre.
- Démontrer de la motivation et de l'intérêt à poursuivre une démarche de reconnaissance d'acquis.
- Démontrer sa capacité à faire valoir ses compétences en lien avec le programme.

CONDITIONS D'ADMISSION s'il y a de la formation à suivre

Pour obtenir un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.), vous devez :

- Être titulaire du diplôme d'études secondaires;
- OU
- Avoir obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- OU
- Avoir réussi le test d'équivalence de niveau de scolarité (T.E.N.S.);
- OU
- Avoir réussi le test de développement général (T.D.G.) et posséder les préalables spécifiques, s'il y a lieu.

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER?

Pour le diplôme d'études professionnelles (DEP) : ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTEMES AUTOMATISÉE (5281)

MODULE	CODE	LISTE DES COMPÉTENCES
1	254-992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction
2	281-621	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
3	281-632	Gérer des données informatisées
4	281-648	Vérifier un circuit électrique
5	281-652	Dessiner un croquis
6	281-667	Effectuer des travaux d'usinage manuel
7	281-672	Déplacer de l'équipement industriel
8	281-685	Effectuer des coupes et des soudures de métaux
9	281-692	Raccorder des tubes, des tuyaux et des boyaux
10	281-707	Assurer le fonctionnement d'un circuit d'électronique industrielle
11	281-716	Utiliser des machines-outils
12	281-726	Analyser un circuit logique
13	281-732	Aligner des arbres
14	281-747	Effectuer la maintenance de dispositifs mécaniques
15	281-755	Monter un circuit pneumatique
16	281-764	Monter un circuit hydraulique
17	281-777	Effectuer la maintenance d'un circuit de moteur C-C ou C-A
18	281-784	Effectuer la maintenance d'un équipement pneumatique et d'un équipement hydraulique
19	281-794	Calibrer une boucle de contrôle
20	281-804	Effectuer la maintenance d'un circuit électropneumatique et d'un circuit électro hydraulique
21	281-816	Programmer un automate
22	281824	Mettre en fonction un dispositif électronique de commande de moteur
23	281-831	Utiliser des moyens de recherche d'emploi
24	281-847	Installer un système automatisé
25	281-853	Appliquer un programme de maintenance planifiée
26	281-866	Dépanner un système automatisé
27	281-876	S'intégrer au milieu de travail

QUELLES SONT LES PROFESSIONS VISÉES ?

- Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de transformateurs et de moteurs électriques industriels (9525);
- Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (7311);
- Électromécaniciens/électromécaniciennes (7333);
- Électriciens industriels/électriciennes industrielles (7242);
- Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels (2243);
- Ajusteurs/ajusteuses de machines (7316);
- Électriciens/électriciennes de réseaux électriques (7243);

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

ÉTAPE I :	ÉTAPE II :	ÉTAPE III :	ÉTAPE IV :	ÉTAPE V :
<p>ACCUEIL ET PRÉPARATION DU DOSSIER</p> <p>Prise de l'appel par la réceptionniste du service</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ présentation de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences; ▪ référence de la personne candidate à la conseillère pédagogique. <p>PRÉPARATION DU DOSSIER</p> <p>Rencontre d'information en individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ remise des formulaires à remplir par la personne candidate : demande d'admission, dossier de candidature, etc. <p>La personne candidate prépare :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le dossier de candidature : les fiches descriptives, les éléments pertinents à l'appui de sa demande (curriculum vitae, attestation d'emploi dans un domaine pertinent etc.). <p>La personne candidate :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ fournit les pièces justificatives nécessaires à l'ouverture de son dossier (certificat de naissance, relevé de notes, etc.); ▪ fournit les documents requis pour prouver son statut de résident du Québec, s'il y a lieu; ▪ fait parvenir son dossier à l'établissement. 	<p>ANALYSE DU DOSSIER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du dossier présenté. ▪ Confirmation de l'acceptation ou du rejet de la candidature. ▪ Appréciation des fiches descriptives remplies par la personne candidate. <p>PROCÉDURE D'INSCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiement des frais reliés à la démarche. ▪ Signature de la fiche d'inscription. ▪ Remise de l'analyse du dossier scolaire par le conseiller pédagogique au spécialiste de contenu. <p><i>Note : La personne candidate se prépare pour l'entrevue qui suivra l'analyse de son dossier.</i></p>	<p>ENTREVUE DE VALIDATION</p> <p>La personne candidate doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer son parcours professionnel et ses motivations. ▪ Répondre aux questions vérifiant le degré de maîtrise des compétences à évaluer. ▪ Préciser, s'il y a lieu, des conditions de reconnaissance et discuter des dates possibles pour l'évaluation. 	<p>ÉVALUATION</p> <p>La personne candidate doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les preuves de ses acquis selon les conditions de reconnaissance (exemples : vidéo, travail personnel, tâche en établissement ou en milieu de travail, etc.) déterminées avec le spécialiste de contenu. ▪ Se présenter aux moments déterminés pour l'évaluation en milieu de travail ou en établissement. 	<p>FORMATION MANQUANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La personne candidate décide, suite au résultat de l'évaluation, de poursuivre la démarche et de se former relativement aux éléments de compétence manquants. ▪ La personne se rend disponible. ▪ Elle s'engage dans son processus de formation. <p><i>Note : Pour l'inscription en formation manquante dans un centre de formation professionnelle, la personne devra se conformer aux conditions d'admission du DEP.</i></p>

QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE DÉMARCHE?

- La démarche est supervisée par un conseiller pédagogique.
- Des spécialistes de contenu évaluent l'ensemble des productions requises aux fins de reconnaissance des acquis et des compétences.

INFORMATION

Pour toute information
supplémentaire, communiquer avec la :

**Commission scolaire des Affluents
Centre de formation professionnelle des
Moulins**
2525, boul. des Entreprises
Terrebonne (Québec) J6X 4J9

Caroline Julien
Conseillère pédagogique
Tél : 450 492-3551, poste 2535
caroline.julien@csgda.ca

EN CONCLUSION

Le processus de reconnaissance des acquis nécessite de la part des personnes qui s'y engagent :

- Un effort assidu pour faire la démonstration de ses compétences;
- La disponibilité nécessaire pour répondre aux exigences de l'ensemble du processus de reconnaissance et de validation des acquis ainsi que de celles reliées à la formation.